

Paris, le 06 décembre 2016

Le Directeur Général de NEXANS

Nous vivons une période de changement sans précédent par son ampleur et sa rapidité. Dans un monde toujours plus urbanisé, automatisé, mobile, numérique et connecté, l'électricité, que nos câbles transportent et distribuent, est partout où nous vivons, apprenons, travaillons, échangeons, et son usage s'intensifie. C'est une source de développement et de qualité de vie pour ceux, toujours plus nombreux, qui y ont accès. Mais la croissance de la demande électrique mondiale pose d'immenses défis.

Les exigences du développement durable sont des moteurs de croissance et des vecteurs de progrès. Elles stimulent l'innovation et notre compétitivité. Réussir la transition énergétique et écologique n'est plus une option. C'est une nécessité que nous partageons chaque jour avec nos clients et nos fournisseurs.

En inscrivant la responsabilité sociétale dans une démarche d'amélioration continue, Nexans favorise l'engagement de ses salariés, ce qui constitue un gage de performance dans la durée et nous permet d'aider nos clients en leur apportant des produits et des solutions toujours plus sûrs, plus performants et plus respectueux de l'environnement.

La présente *Communication on Progress* pour l'exercice 2015 témoigne de l'engagement renouvelé et constant de NEXANS dans une stratégie de croissance responsable et de développement durable. Les dix principes du Pacte mondial constituent le socle de nos valeurs et guident nos actions.

Pour illustrer cet engagement, citons quelques faits marquants de l'année 2015 :

- Ethique des affaires : Formation sur l'éthique des affaires dispensée à l'ensemble des managers du Groupe et nomination d'un « Compliance program officer ».
- Sécurité au travail : baisse de 34 % du taux de fréquence des accidents par rapport à 2014 grâce au déploiement de nouveaux standards et à la mobilisation des équipes notamment par l'organisation d'une journée sécurité mondiale.
- Environnement : renforcement des règles de stockage des produits dangereux pour prévenir les pollutions accidentelles et poursuite des audits et des investissements pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Offre responsable : ouverture d'un centre de compétences présentant l'ensemble de l'offre du Groupe en matière de *Smarter Grids*.
- Sociétal : soutien de 33 projets, via la Fondation Nexans, donnant accès à une énergie électrique solidaire à près de 570.000 personnes dans 18 pays différents.

C'est donc avec enthousiasme et détermination que le groupe NEXANS réaffirme son soutien aux principes du Pacte mondial.

Arnaud Poupart-Lafarge



PJ.1 : Brochure RSE 2015-2016

PJ.2 : Document de référence 2015

Tableau de correspondance entre les 10 principes, la brochure RSE et le Document de Référence du Groupe Nexans

	Brochure RSE Pages	Document de Référence Pages
Droits de l'homme		
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et	p.30-31 p.32-33	p.103-114 p.115-119
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.	p.28	p.94, 118
Droit du travail		
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	p.25	p.102 p.112
		+ p.11 du Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;	p.25	p. 102-109 p.118
		+ p.10 du Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et	p.25	p. 102-109 p.118
		+ p.10 du Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	p.31	p.107-109 p. 113
Environnement		
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	p.9 ; p.22	p.95-101
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et	p.26-27 ; p.29	p.95-101
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	p.10-23	p.95-101
Lutte contre la corruption		
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	p.25	p.118